



Concours Parlement des enfants 2025-2026

publié le 20/09/2025 - mis à jour le 22/09/2025

La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux

Descriptif :

Concours pour les classes de CM2 et 6ème. Rédaction d'une proposition de loi sur la protection des mineurs en lien avec les réseaux sociaux.

EMC, débat démocratique, parcours citoyen, EMI.

Sommaire :

- Thème
- Participation
- Démarche
- Réglementation

« Le Parlement des enfants » est un concours scolaire organisé avec l'Assemblée nationale ; il propose à des élèves de classes de **cycle 3 en classe de CM2 et de 6ème** de rédiger une proposition de loi sur un thème donné avec des sujets sociétaux d'actualité.

Pour cette 29^e édition du Parlement des enfants, le thème abordé est lié à l'usage des réseaux sociaux par les mineurs.



Cette opération s'inscrit pleinement dans le **parcours citoyen** de l'élève puisqu'il permet aux élèves, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le sens et les symboles de la République à travers le rôle de législateur.

Les élèves sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignant(e)s qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

● Thème

A l'occasion de cette 29^e édition, il est proposé aux classes de CM2 et 6^e d'élaborer une proposition de loi sur le thème suivant : « **La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux** ».

● Participation

Toutes les classes de CM2 et de 6ème peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

Une classe de CM2 et une de 6ème par circonscription électorale seront retenues pour participer au concours et

celles-ci devront **rédiger une proposition de loi** de leur choix sur le thème annuel proposé.

L'enseignant qui souhaite **participer** à l'opération doit envoyer sa candidature (s/c de l'IEN de circonscription en ce qui concerne les CM2 et du chef d'établissement pour les 6ème) au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) pour le mercredi **5 novembre 2025, dernier délai**. Il expliquera, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération en précisant son adresse électronique professionnelle, les coordonnées complètes de l'école ou de l'établissement, et le nom de la ou du député(e) et le numéro de la circonscription électorale concernés.

● Démarche

Après un travail autour du rôle des députés et du fonctionnement de l'Assemblée nationale, chaque classe rédige une proposition de loi. Elle participe ensuite au scrutin national en votant par voie électronique, pour la proposition, parmi les quatre retenues par le jury national, qu'elle considère défendre le mieux ses idées. Elle participe ensuite au scrutin national en votant par voie électronique pour la proposition de loi qui lui semble être la meilleure pour la catégorie des classes de CM2 et celle des classes de 6ème.

○ Calendrier

- **5 novembre 2025** : Date limite d'envoi des candidatures des classes auprès des DSDEN
- **semaine du 10 au 14 novembre 2025** : Date limite d'inscription des classes retenues sur le formulaire en ligne
- **2 mars 2026** : Date limite d'envoi des Propositions de Lois par les classes à la DSDEN
- Du 2 mars au 12 mars 2026 : Tenue du jury académique
- 20 mars 2026 : Date limite d'envoi des PPL académiques aux instances organisatrices
- 14 ou 15 avril 2026 : Tenue du jury national
- 11 mai 2026 : Date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes
- Du 12 mai au 3 juin 2026 : Vote des classes sur le site www.parlementdesenfants.fr
- 8 juin 2026 : Réception des classes finalistes à l'Assemblée nationale

● Réglementation

Le référent « mémoire et citoyenneté » est chargé de la coordination académique de cette opération.

Vous trouverez le règlement et des compléments d'information sur le [Site du parlement des enfants](#)

 [Règlement des Parlements des enfants](#) (PDF de 536.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.